

# L'assurance pour médecine alternative.

## Un large éventail de thérapies naturelles



### Une variante, de nombreuses possibilités

De plus en plus de personnes souhaitent compléter la médecine allopathique, dite «classique», au moyen de thérapies complémentaires (de la médecine dite «naturelle»). Comme les méthodes de médecine complémentaire ont été supprimées de l'assurance de base dès le 1.7.2005, l'assurance alternative est indispensable pour tous ceux qui souhaitent disposer d'une véritable alternative lorsque leur santé est en jeu. Et ce pour des primes très avantageuses grâce à un système de rabais généreux pour les familles et en cas d'absence de prestations. L'assurance pour médecine alternative vous permet de suivre des traitements complets en médecine naturelle pour un montant allant jusqu'à CHF 10 000 par année. Et pour vous simplifier la vie, aucune prescription médicale n'est exigée. Vous choisissez non seulement votre thérapeute dans toute la Suisse parmi ceux qui sont reconnus par la CSS, mais également votre méthode de traitement agréée par la CSS.

De même que les thérapies complémentaires complètent la médecine allopathique, de même l'assurance pour médecine alternative complète l'assurance obligatoire des soins.

Elle offre entre autres:

- le libre choix parmi les nombreux thérapeutes et méthodes reconnus par la CSS
- des thérapies telles que le massage des zones réflexes du pied, la thérapie par les essences florales de Bach ou la kinésiologie
- un montant maximum de CHF 10 000 par année
- des prestations sans prescription médicale
- aucune franchise pour les enfants
- un compte «santé» avec de précieuses prestations dans le domaine de la prévention

### Economiser sur les primes:

- 50% de rabais familial sur les primes des enfants et des adolescents
- 50% de rabais pour absence de prestations

### Des compléments judicieux

Pour bénéficier de prestations en médecine traditionnelle, nous recommandons par exemple l'assurance standard CSS ou, pour un plus grand confort hospitalier, l'assurance standard CSS plus. Demandez-nous conseil.

# Les prestations en un coup d'œil

<b>Traitement ambulatoire/ Médecine alternative</b> Max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins alternatives*, pour des traitements effectués par des fournisseurs de prestations et des méthodes de médecine alternative reconnus par la CSS	<b>Hospitalisation</b> Mêmes montants qu'en cas de traitement ambulatoire. En tout au maximum CHF 10 000 par année civile*	<b>Médicaments</b> Médicaments de médecine alternative délivrés par des thérapeutes reconnus par la CSS suivant la liste CSS pour un total de CHF 10 000 au maximum par année civile*
<b>Maternité</b> Offre complète de cours et de conseils dans le cadre du compte «santé»	<b>Promotion de la santé/Prévention</b> 50% des frais, max. CHF 500 par année civile, dans le cadre du compte «santé»	<b>Examens préventifs/Vaccinations</b> Check-up de santé et vaccinations préventives dans le cadre du compte «santé»

\*Quote-part de 20%; franchise annuelle pour adultes de CHF 300

## Un choix de thérapies

Nous participons au remboursement des frais des thérapies suivantes pour autant qu'elles soient appliquées par un thérapeute reconnu par la CSS.

Cette liste n'est pas exhaustive. Votre agence CSS vous remettra une liste complète comprenant les quelque 60 méthodes thérapeutiques reconnues par la CSS.

Vous bénéficiez des services de fournisseurs de prestations agréés et de méthodes éprouvées qui sont contrôlés régulièrement selon des critères qualitatifs complets.

- acupressure
- massage des points d'acupuncture
- technique d'Alexander
- thérapie respiratoire
- thérapie par les essences florales de Bach
- massage du tissu conjonctif
- biorésonance
- eutonie
- chromothérapie
- massage des zones réflexes du pied
- homéopathie
- kinésiologie
- thérapie par la peinture
- ostéopathie
- pose de ventouses
- shiatsu

Cette feuille de produits est censée vous fournir un aperçu des prestations. Pour plus de détails sur notre offre, veuillez vous référer aux conditions générales d'assurance (CGA) de la CSS Assurance SA ainsi qu'à la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA).